Image not found or type unknown

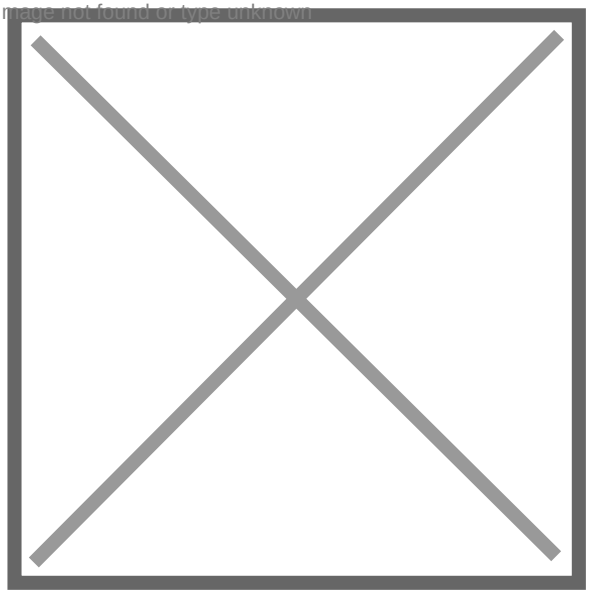

Droit de garde des enfants

Par **tony84100**, le **27/06/2009** à **19:45**

Bonjour,
voila je me prénomme Nicole je me suis séparée de mon compagnon au mois de mars de cette année avec qui j'ai u 3 enfants de 2;4;6 ans je ne suis ni pacse ni en concubinage mais il l'a reconnu ses enfants je me suis séparée avec lui quand je suis parti j ai voulu prendre mes enfants avec moi il n'as pas voulu me les laisser alors moi pour pas perturbé les enfants on c'est mi d'accord que c'est moi qui les aurai un week-end sur deux maintenant je suis décider de les récupérer et de avoir la garde parce que je change le lieu géographique 1000km de distance qui nous sépare mais toujours en France je voudrai savoir par rapport a la loi quel sont mes droit que je peu obtenir merci d'avance

Par **gwadagirl**, le **16/07/2009** à **00:42**

pour obtenir la garde des enfants, vous devrez passé par une procédure au tribunal.vous avez 50% de chance mais vous devrez vous battre car vous les avez déjà inserer une rupture en lui laissant la garde. bonne chance

Par **Marion2**, le **16/07/2009** à **09:11**

Bonjour,

Vous devez saisir le Juge aux Affaires Familiales en courrier recommandé AR auprès du

Tribunal de Grande Instance.

Il statuera sur le droit de garde, le droit de visite et d'hébergement ainsi que sur le montant de la pension alimentaire.

Un avocat n'est pas nécessaire.

Cordialement.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés